



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LA DIRECTRICE GENERALE

Afssa – dossier n° 9700416 HERBAMIDE

Maisons-Alfort, le 4 mars 2008

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de changement mineur de composition de la préparation
phytopharmaceutique HERBAMIDE (numéro d'intrant : 9700416)**

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par NUFARM, de demande de changement mineur de composition de la préparation phytopharmaceutique HERBAMIDE.

Considérant que cette préparation est retirée depuis le 28/11/2007 ;

L'Afssa émet un avis défavorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation HERBAMIDE présentée par NUFARM.

Pascale BRIAND